



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2020**

**L'an deux mille vingt, le quinze janvier, le conseil communautaire s'est réuni à Viarmes en séance publique, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le 09 janvier 2020.**

**Etaient présents** : (26) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Philippe MARCOT, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Christophe VIGIER, Florence GABRY, Gilbert MAUGAN, Alain MELIN, Damien DELRUE (départ à 23h), Éric RICHARD, Stéphane DECOMBES, Jean-Christophe MAZURIER, Lucien MELLUL, Geneviève BENARD-RAISIN, Fabrice DUFOUR, Jacques FERON, François VIDARD, Jacques ALATI, William ROUYER, Pierre FULCHIR, Daniel DESSE, Laurence BERNHARDT, Valérie LECOMTE, Cyril DIARRA  
Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés ayant donné pouvoir** : (6) Elodie DIJOUX pouvoir à Claude KRIEGUER, Isabelle SUEUR-PARENT pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Raphaël BARBAROSSA pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Chantal ROMAND pouvoir à Patrice ROBIN, Marie-Pascale FERRÉ pouvoir à William ROUYER, Olivier DUPONT pouvoir à Fabrice DUFOUR, Damien DELRUE pouvoir à Éric RICHARD à partir de 23h.

**Absents** : (10) Gilles MENAT, Jacques RENAUD, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Mourad BARA, Caroline THIEVIN-DUDAL, Éric NOWINSKI, Sonia TENREIRO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Olivier DUPONT.

Mme Drivaud ayant envoyé un courrier de démission en date du 7 janvier 2020.

La séance a été ouverte à 20h34 sous la présidence de Monsieur Patrice ROBIN.

Après avoir fait l'appel nominal, Patrice ROBIN a constaté que le quorum est atteint.

Florence GABRY a été élue secrétaire de séance.

Patrice ROBIN a soumis à l'approbation du conseil le procès-verbal du 25 novembre 2019 qui a été adopté à l'unanimité.

Puis le Président a rendu compte des décisions prises en délégation du conseil :

**Décision du Vice-Président délégué aux finances** :

**Décision 2019/28** : Mise en réseau des catalogues de bibliothèques sur le territoire intercommunal.

**Décision 2019/29** : Mise en œuvre d'un portail numérique culturel intercommunal

**Décision 2019/30** : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, avec la Compagnie Dans tous les sens

**Décision 2019/31** : Signature d'un contrat de maintenance pour l'entretien du dispositif de vidéoprotection de la commune de Chatenay.

**Décision 2019/32** : Signature d'un contrat de maintenance pour l'entretien du dispositif de vidéoprotection de la commune d'Epinay Champlatreux.

**Décision 2019/33** : Signature d'un contrat de maintenance pour l'entretien du dispositif de vidéoprotection de la commune du Plessis Luzarches.

**Décision 2019/34** : Signature d'un contrat de maintenance pour l'entretien du dispositif de vidéoprotection de la commune de Villiers le Sec.

**Décision 2019/35** : Signature de la proposition financière du cabinet Landot pour assister juridiquement et représenter la C3PF devant le tribunal de grande instance de Pontoise, suite à l'assignation de la SCI FUSION et de la société CARO'S – ZAC de l'Orme.

**Décision 2019/36 : Signature d'un devis pour la remise en états des clôtures du Village MORANTIN**

**Décision 2019/37 : Signature du contrat QUID IT suite au devis signé correspondant, pour la maintenance du standard de la C3PF.**

**Décision 2019/38 : Réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre portant d'une part sur l'état de l'ensemble des voiries communautaires et d'autre part, une assistance pour la constitution d'un dossier de demande de subvention ARCC – 2020 et le suivi des travaux jusqu'à leur réception.**

**Décision 2019/39 : Signature du contrat ORANGE suite au devis signé correspondant, pour la fourniture 2 forfaits concernant la fourniture DATA de 2 caméras à LUZARCHES.**

## Début ordre du jour

### **1-DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020** (rapporteur Claude KRIEQUER)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité à 24 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions :**

- **APPROUVE** les termes du débat d'orientations budgétaires 2020,
- **PREND ACTE** de son effectivité,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la délibération.

### **2- CREATION D'EMPLOIS DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS** (rapporteur Claude KRIEQUER)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité à 27 voix pour et 5 abstentions :**

- **ADOpte** les modifications du tableau des effectifs permanents, par la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial (catégorie C) permanent à temps complet, à partir du 15 janvier 2020.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.
- **FIXE** le tableau des effectifs permanents au 15 janvier 2020 comme suit :

SERVICE	CAT.	GRADE	CREE	VACANT	POURVU		Temps complet	Tps non complet	Variation
					Titulaire / Stagiaire	Contractuel			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>									
ADM	A	Attaché principal	1		1		X		0
	A	Attaché	2			2	X		0
	B	Rédacteur	2	1	1		X		0
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	2		2		X	X	0
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1		X		0
C	Adjoint administratif	6		4	1	X		+1	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>									
CULTUREL	B	Assistant de conservation principal 1ère classe	1		1		X		0
	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1		1		X		0
	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1		1		X		0
	C	Adjoint territorial du patrimoine	2		2		X		0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>									
TECHNIQUE	C	Adjoint technique	2		1	1	X		0
Total nombre de postes			21	1	15	4			

### **3-AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER TOUS LES ACTES NECESSAIRES A LA VENTE DU LOT D AVEC LA SOCIETE RMBS, DE LA ZAC DE L'ORME, A BELLOY-EN-FRANCE** (rapporteur William ROUYER)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la promesse de vente avec les dirigeants de la société RMBS, ou toute société constituée par elle, ainsi que tout document afférent à cette vente dont l'acte de vente authentique à venir.

**4- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCE PAR LE CIG GRANDE COURONNE AYANT POUR OBJET LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET D'ETAT CIVIL** (Rapporteur Claude KRIEQUER)

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes « Reliure des actes administratifs et d'état civil », pour 2020-2024,
- **APPROUVE** les termes de la convention de constitution de groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil, désignant le CIG, coordonnateur de ce groupement, habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- **APPROUVE** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**5- PORTÉ A CONNAISSANCE DE LA CHARTE DE BON VOISINAGE** (rapporteur Patrice ROBIN)

**Le Conseil Communautaire :**

- **PREND ACTE** de la charte de bon voisinage.
- **COMMUNIQUERA** la charte de bon voisinage aux 19 communes membres de la C3PF.

**6- PROJET D'OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL SUR CHAUMONTEL – SAISINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAR MONSIEUR LE MAIRE DE CHAUMONTEL POUR AVIS CONFORME DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** (rapporteur Patrice ROBIN)

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité à 31 voix pour et 1 voix contre :**

- **EMET** un avis favorable conforme à ce projet d'ouverture de 8 dimanches sur l'année 2020, pour les commerces automobiles sur Chaumontel tel que présenté ci-dessous :
  - o 19 janvier 2020 ;
  - o 15 mars 2020 ;
  - o 17 mai 2020 ;
  - o 24 mai 2020 ;
  - o 14 juin 2020 ;
  - o 13 septembre 2020 ;
  - o 20 septembre 2020 ;
  - o 11 octobre 2020.
- **CHARGE** le Président de notifier cet avis au maire de la commune concernée
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h34.